

**‘COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES**

Mardi 11 février 2025 à 17h30 – Cadarcet (salle communale)

Compte- rendu

Date de convocation : le 3 février 2025.

Etaient présents :

Collège Régional : Alexandre BERMAND, Kamel CHIBLI et Isabelle PIQUEMAL

Collège Départemental : Nathalie AURIAC, Véronique RUMEAU et Christine TEQUI

Collège Communal : Michel ANGLADE, Benoit ARAUD, Jean Louis ATTANE, Christiane BONTE, Olivier CAPDEVILLE, Danielle CARRIERE, Muriel CAVAILLES, René CAZALE, Jocelyne CHANCE, Jean Louis CONTE, Nancy DELAIGUE, Bernard DELBOSC, Jean François DELHON, Marie Pierre EYCHENNE, Jocelyne FERT, Guy FREBY, Sophia GREGORIOU, Christian LAMMENS, Michel LAZARO, Michel LOUBET, Romain MAESTRIPIERI, Céline MALGAT, Georges MARTIN, Magali PEDOUSSAUT, Maryse PLANTADE, Thierry PORTET, Thierry PROS, Patricia QUINAT-RAYNAUD, Antoine RODRIGUEZ, Colette ROMIER, Guy ROUMAT, Janine ROUMAT, Jean Paul ROUQUIER, Jean Louis SOULA, Bruno WATRIN, Wilm WIJNEN

Ont donné pouvoir :

Collège Régional : Mélanie TISNE VERSAILLES à Kamel CHIBLI

Collège Départemental : Raymond BERDOU et Olivier RATON à Christine TEQUI

Collège Communal : Patrice COMMENGE à Guy ROUMAT, Dalia DEDIEU à Jocelyne FERT, Rosy FAUCET à Thierry PORTET, Yvon LASSALLE à Patricia QUINAT-RAYNAUD, Sylviane LAVEDRINE GOGUILLOT à Jean-Louis ATTANE, Michel PICHAN à Jocelyne FERT, Thierry TARIOL à Patricia QUINAT-RAYNAUD

Excusés ou absents :

Collège Régional : Pascale CANAL et John PALACIN

Collège Départemental : Nadine NENY

Collège Communal : Patrick AMARDEILH, Suzette AMILHAT, Dominique ANTOLINI, Georges ARCIZET, Daniel ARTAUD, Hadrien BARATHIEU, Elodie BARBE, Arsène BARBOSA, Emmanuel BARNET, Jean Michel BAVEREL, Marie Rose BENDICK, Jean Michel BERNARD, Magalie BERNERE, Jean Marie BIGOT, Marie Léone BLAIN, Jean Michel BOISVERT, Galaad BONFILS, Gaëlle BONNEAU, Christophe BONVINI, Stéphanie BOTTINI, Bholème BOUFAID, Jérémy BOUSQUET, Laurent BOUTET, Francis BOY, Marie Line BREGANI, Laurence BUGAT, Ginette BUSCA, Gérard CMBUS, Sylvie CARBONNE, Jean CASSAN, Daniel CAZARUC, Jimmy CHATELAIN, José CLIVILLE, Jean-Claude COMMENGE, Jean Luc CONTACOLLI, Mélanie COT, Catherine COULON, Gilles COURDIL, Antoine DALLA-PIETA, Maxime DANGLA, Jean Louis DENAT, Hélène DENAT, Gabriel DIAZ, Geneviève DUBA, Didier DUFFAUT, Marie Anne DUPONT, Hélène DUPUY COUTAND, Abdel EL YACOUBI, Jean Claude ESCASSUT, Gilles ESTAQUE, Eric EYCHENNE, Olivier FERNANDEZ, Hervé FEUILLERAT, Magali FEVIN, Bénédicte FOURNIE, Annick FOURQUET, Thomas FROMENTIN, Laurent GALISSIER, Jean Michel GARCIA, Jean Louis GARIE, Stéphane GARNIER, Anne Marie GENTILHOMME, Sabrina GERARD, Pierre Marie GIRARD, Julien GOUZY, Céline GRANGER, Nelson GUICHET, Marjolaine HUOT ROYER, Pierrette ICART, Nathalie JEVREMOVIC CAUJOLLE, Sophie KUCSKOWSKI, Christophe KUNT, Pierre LABOURDETTE, Serge LAFFONT, Catherine LAMY, Glenda LANGUE, Olivier LAURENT, Isabelle LEDUC, Frédéric LELANDAIS, Michel LIMOGES, Sandrine LOUBET, Amélie LUC, Marie Pierre MANDRAY, Wally MARCON, Emmanuel MARCQ, Georges MARROT, Patricia MARROT REINARD, Florence MARTINS PONS, Laurent MASNOU, Adeline MAUDUIT, Denis MIALHE, Annie MICHEL, Laurent MILHORAT, Aurélie MIR, Elisabeth MIROUZE, Serge MORA, Jean-Pierre NAVARRO, Pierre NIOL, Renelle PARENT, Florent PAULY, Laetitia PELATA, Franck PEREZ, Maryse PERIGAUD, Michel PERUGA, Agnès PICARD, Jean Luc PICHENOT, Mathias PIQUEMAL, Thibaut PIQUEMAL, Christian PORTA, Henri POUCHES, Sylvie PUJOL, Christian PUJOL, Thierry RANNOU, Jacques RENOUD, Andréanne RETIERE, Marie ROBERT, Nathalie RODRIGUEZ, Thierry ROUAN, Philippe ROUCH, Catherine ROUJA, Véronique ROUSSEAU, Marion SABLAYROLLES, Yves SANS, Véronique SEGONDS, Jacques SEQUELAS, Alain SERVAT, Sandrine SIMON, Michaël STEPHAN, Cédric

TAGLIAFERRO, Michel TARTIE, Patricia TESTA, Jean Christophe THEISEN, Pascale TIEVANT, Patrick TIMBART, Patrick TURLAN, Nathalie UMHAUER, Noémie VALENTI, François VANDERSTRAETEN, Eric VERGE et Aymeric VOISIN

Invités présents :

Alain GALY-PUNTET et Gilles TALAMAS, Amis du Parc, Marc de ROCHEFORT, adjoint au maire de Buzan, Michel BOUCHE, maire de Cadarcet, Germain JOLIBERT, Comité Local pour l'Emploi du Couserans, Marie-Christine DARMIAN, directrice DAATE - Conseil Départemental de l'Ariège, Joël CASPARD, adjoint au maire de Montagne, Catherine LUPION, sous-préfète de Saint-Girons, Claire PAGES, Région Occitanie, André PECHIN, délégué du SCOT Vallée de l'Ariège et Alain MIQUEL et Daniel LARDEAU, maire et conseiller municipal de Verdun

Le Président souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée. Il accueille Catherine LUPION, sous-préfète de Saint-Girons, Christine TEQUI, Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège, les Conseillers Régionaux et Départementaux, les vice-présidents du SMPNR, les délégués des communes et des intercommunalités, ainsi que les membres associés présents.

Le Président remercie Michel BOUCHE, Maire de Cadarcet, pour son accueil dans la salle des fêtes de la commune.

Michel BOUCHE souligne qu'il s'agit d'un honneur d'accueillir le Comité syndical du PNR, dont l'aide est particulièrement importante pour les petites communes. Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et une bonne séance à l'Assemblée.

La sous-préfète de Saint-Girons salue l'ensemble de l'Assemblée. Elle constate que l'ordre du jour est bien rempli, avec en particulier la validation de la 4^{ème} version du projet de Charte 2025-2040 et se dit certaine que les échanges seront constructifs.

Christine TEQUI, Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège (CD 09), salue l'Assemblée et remarque que deux dossiers sont particulièrement importants pour le bon fonctionnement du SMPNR : le budget primitif 2025 et la validation du projet de charte à la suite des modifications issues de l'avis favorable de la Commission d'enquête.

Le Président souligne que le SMPNR aborde la fin du processus de révision de la Charte.

Le Président désigne Jean-Louis ATTANE, vice-président du SMPNR, comme secrétaire et ouvre la séance.

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2024

Le Président demande s'il y a des questions ou des modifications à apporter au compte-rendu de la réunion du Comité syndical qui s'est tenu le 11 décembre à Vernajoul, et dans la négative propose de procéder au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2024.

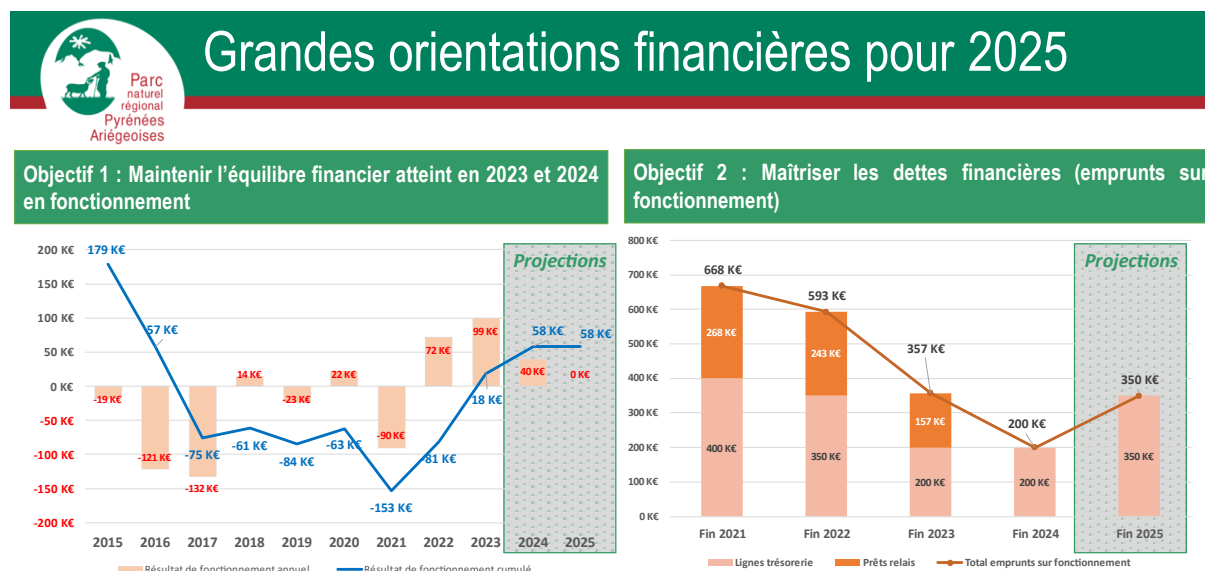
Le Président invite Marion CHETAILLE, chargée de projet Réserve Naturelle National Souterraine (RNNS), à se présenter.

Marion CHETAILLE salue l'Assemblée et explique qu'elle a rejoint l'équipe du SMPNR en décembre 2024. Elle précise que la démarche de création de la RNNS est entrée dans une phase administrative. L'enquête publique est normalement prévue en juin/juillet 2025, sous réserve de la validation de la commission d'enquête. Un courrier d'informations sera envoyé aux communes en amont de l'enquête publique et Marion CHETAILLE se tient à disposition des élus pour toute information au 07 88 67 30 39 ou sur m.chetaille@parc-pyrenees-ariegeoises.fr.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

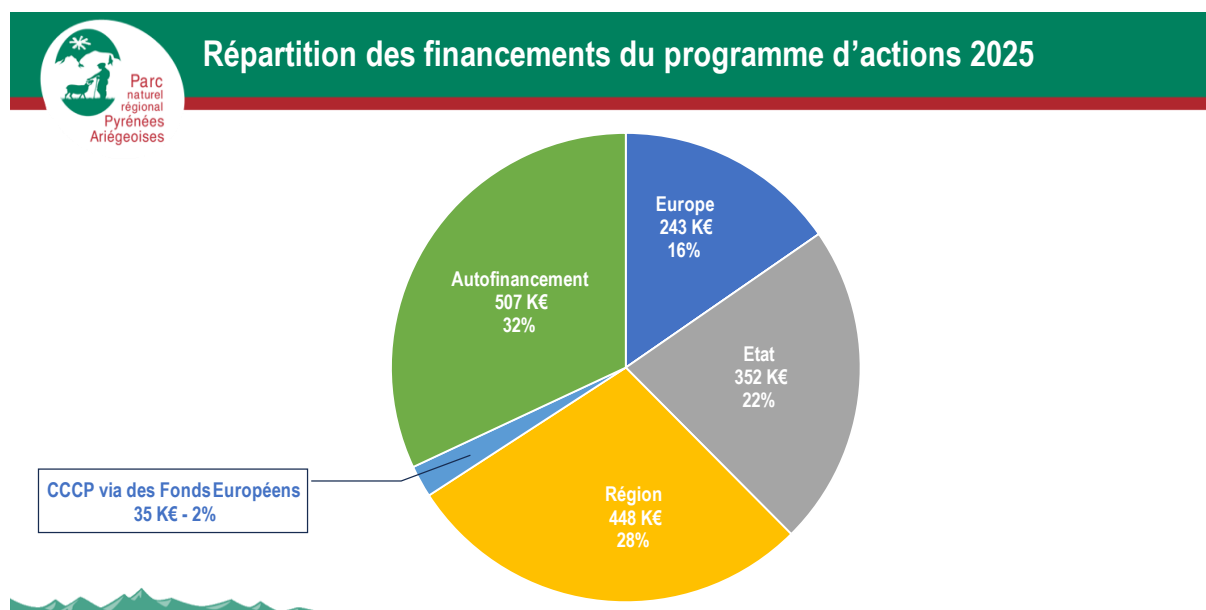
Jocelyne FERT, vice-présidente du SMPNR explique que le projet de budget 2025 a été construit sur la base des orientations budgétaires examinées le 11 décembre 2024. Il repose sur les grandes orientations suivantes :

1. Equilibrer le budget de fonctionnement
2. Déployer un programme d'actions optimisé et ambitieux
3. Maintenir le niveau des cotisations statutaires des collectivités



Jocelyne FERT souligne que l'emprunt toxique a été remboursé, toutefois les lignes de trésorerie restent indispensables pour pallier les délais de paiement des subventions européennes.

Jocelyne FERT rappelle le programme d'actions 2025, validé par le Comité syndical du 11 décembre 2024, et souligne que les actions sont toujours financées à 68 %.



Jocelyne FERT explique que la répartition des financements est légèrement modifiée : la part du financement européen a diminué et représente 16 % du programme d'actions 2025, car le programme Natura 2000 sera financé directement par la Région. En contrepartie la part du financement de la Région a augmenté.

La traduction budgétaire de ces orientations se présente comme suit :

 Chiffrage des dépenses prévisionnelles pour 2025, comparaison avec 2024				
	2024	Evolution prévisionnelles entre 2024 et 2025	2025	Pour info Autofinancement à supporter
Programme d'actions	1 589 K€	-4 K€ - Internalisation de prestations sur divers programmes	1 585 K€ 0%	503 K€ 32%
Coûts structurels (dont investissements)	637 K€	109 K€ - Réorganisation du Pôle Administratif suite au départ de la Directrice Administrative et Financière - Régularisation de charges et de loyer (2023 et 2024) - Maintenance de nouveaux outils informatiques	746 K€ 17%	746 K€ 100%
TOTAL DES DEPENSES (hors opérations d'ordre)	2 226 K€	105 K€	2 331 K€ 5%	1 249 K€ 54%

Jocelyne FERT remarque que les coûts structurels sont plus importants en 2025 : cette hausse de 109 K€ est due à la réorganisation du Pôle administratif et à la régularisation de charges et de loyer de 2023 et 2024.

 Chiffrage des recettes prévisionnelles pour 2025 à hauteur de 2 331 k€	
FONCTIONNEMENT	Cotisations statutaires 470 K€ Région Occitanie (50%) 235 K€ Bloc communal (25%) 235 K€ Département de l'Ariège (25%) 940 K€
	Cotisations Foix ville porte 19 K€
	Dotation Etat 150 K€
	Autres subventions 147 K€
	TOTAL recettes certaines de fonctionnement 1 256 K€
ACTIONS	Recettes certaines sur actions 924 K€
	44 K€ Médiateurs 66 K€ Contrat spécifique Région 40 K€ Animation Charte Forestière
	Recettes incertaines sur actions 150 K€
	1 074 K€
TOTAL RECETTES 2025 2 331 K€	



Pas d'augmentation des cotisations statutaires en 2025
Avec la dotation de l'Etat et les autres subventions de fonctionnement, les cotisations permettent bien de couvrir les 1 249 K€ d'autofinancement prévisionnels



Des inconnues subsistent sur le financement du programme d'actions à hauteur de 150 K€

Jocelyne FERT souligne que les recettes certaines de fonctionnement permettent de couvrir l'autofinancement nécessaire. Il reste néanmoins quelques inconnues sur le programme d'actions.

La traduction comptable des éléments de budget se traduit sur le tableau ci-après :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
	11 Charges à caractère général	831 711 €	13 Divers remboursements (indemnités journalières)	43 500 €
	12 Charges de personnel	1 454 788 €	70 Produits de services	40 000 €
	65 Autres charges de gestion courante	30 002 €	74 Dotations et participations	2 354 919 €
	66 Charges financières	13 000 €	Dont Dotation Etat	150 000 €
	67 Charges exceptionnelles	1 000 €	Dont Cotisations statutaires	960 000 €
	42 Opérations d'ordre (amortissements)	138 418 €	Dont Subventions sur actions	1 236 919 €
			Dont Cotisations Valeur Parc	8 000 €
			75 Autres produits de gestion courante	1 000 €
			77 Produits exceptionnels	500 €
			42 Opérations d'ordre	29 000 €
	TOTAL	2 468 919 €	TOTAL	2 468 919 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
	20 Immobilisations incorporelles	15 000 €	13 Subvention d'investissement	- €
	21 Immobilisations corporelles	83 100 €	10 FCTVA	11 230 €
	16 Remboursement d'emprunts	35 000 €	16 Nouveaux emprunts	40 000 €
	26 Participations et créances rattachées	4 000 €	40 Opérations d'ordre (amortissements)	138 418 €
	40 Opérations d'ordre (transferts entre sections)	29 000 €	24 Produits des cessions	- €
	TOTAL	166 100 €	TOTAL	189 648 €

Jocelyne FERT souligne que les charges de personnel représentent 60 % des dépenses de fonctionnement du SMPNR, ce qui est lié au mode de fonctionnement de la structure. Elle explique que le déséquilibre budgétaire sur les investissements est lié aux amortissements.

Exécution du Budget 2024				Budget 2025 en hausse par rapport au Budget 2024			
	Budget 2024	Réalisé prévisionnel 2024	% exécution prévisionnelle		Proposition Budget 2025	Variation par rapport au Budget 2024	
Dépenses de fonctionnement	2 345 316	2 162 575	92%		2 468 919	123 603	5%
Dépenses d'investissement	141 910	80 416	57%		166 100	24 190	17%
Grand TOTAL des dépenses	2 487 226	2 242 991	90%		2 635 019	147 793	6%
Certaines actions relatives aux investissements, initialement inscrites au budget 2024 n'ont pas eu besoin d'être réalisées, induisant un taux d'exécution budgétaire global de 90%.				L'augmentation des dépenses de fonctionnement est principalement due à l'augmentation des coûts structurels. Les dépenses d'investissement prévoient le renouvellement d'un véhicule supplémentaire et de matériels informatiques.			

Jocelyne FERT ajoute que le Tableau des effectifs et le bilan social du SMPNR sont reportés au prochain comité syndical et demande à l'Assemblée s'il y a des questions.

Dans la négative, le Président propose d'en délibérer

Le Comité syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Budget Primitif 2025 sans reprise de résultat ;
- **AUTORISE** le président à signer toutes pièces et à effectuer toutes démarches en application de cette décision ;

- **AUTORISE le président à procéder à la fongibilité des crédits et ainsi effectuer les mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections**

Le Président propose de maintenir le montant de la cotisation par habitant à 3,89 euros pour l'année 2025.

Le Comité Syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE le montant de cotisation 2025 par habitant du SMPNRPA pour un montant de 3,89 € par habitant ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces et à effectuer toutes démarches en application de cette décision.**

Le Président remercie Jocelyne FERT et l'équipe du SMPNR pour le travail accompli ces dernières années sur la stabilisation des finances du SMPNR.

Comptabilité : admission de titres en non-valeur

Jocelyne FERT signale que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le trésorier du SGC de Saint-Girons a transmis au service comptable du PNRPA une liste exhaustive des créances irrécouvrables qu'il propose d'admettre en non-valeur pour la somme de 1 957,25 € afin de las clôturer :

- 300 € pour 6 titres VALEURS PARC de 2016 à 2022
- 1 656 € pour EDENRED (tickets Restau) en 2015
- Quelques arrondis de cotisations statutaires (Communes)

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L. 2541-12-9° du Code général des collectivités territoriales, sont soumis à la décision du Conseil municipal.

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation lui permettant d'honorer sa dette.

Le président propose d'en délibérer.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE d'admettre la somme de 1 957,25 € en non-valeur, correspondant à la liste ci-dessus ;**
- **INSCRIT les crédits budgétaires nécessaires au chapitre 65 et à l'article 6541 ;**
- **AUTORISE le président à signer toutes pièces et à effectuer toutes démarches en application de cette décision.**

ELABORATION DE LA CHARTE 2025-2040 – ADOPTION DE LA V4

Le président rappelle que la commission d'enquête a rendu un avis favorable sur le projet de charte du SMPNR le 13 janvier 2025, avis qui a été communiqué aux membres du Comité syndical en amont de la réunion. La commission a assorti son avis de 2 réserves et de 4 recommandations, que le président détaille en séance.

La première réserve de la Commission d'enquête concerne la prédation et précise que « *« Le SMPNRPA devra relayer sur son site et dans ses publications les informations émanant de la préfecture de région et de l'Office Français de la Biodiversité... »*

Le Bureau en a débattu lors de la séance du 3 février et a validé une modification du projet de charte en ce sens, à la condition que soit également mentionné que ces informations sont données à la demande des services de l'Etat.

La seconde réserve demande qu'« *Avant sa transmission au Conseil Régional, le SMPNRPA accompagnera la charte d'une note de synthèse d'une vingtaine de pages, reprenant de façon synthétique toutes les mesures, en facilitant leur compréhension. Ce document devra ensuite accompagner la charte révisée tout au long de sa période de validité (2025 – 2040)* ».

Le Président souligne que la rédaction et la publication d'une synthèse du projet de Charte était prévue dans la démarche de révision de la Charte.

La première recommandation de la commission d'enquête est que « *le SMPNR PA mobilise son conseil scientifique pour la réalisation d'une étude sur l'histoire longue de la présence de l'ours et des comportements à son égard de la population locale* ».

Le Président remarque que bien des choses ont déjà été dites et écrites au sujet de l'ours en Ariège : le Bureau n'est donc pas favorable à cette recommandation. Le Conseil scientifique a toujours agi sur saisine du SMPNR et il souhaite rester sur ce mode de fonctionnement. Il informe l'Assemblée que Steve HAGIMONT, Maître de conférences en histoire contemporaine à Sciences Po Toulouse, vient d'être élu président du Conseil Scientifique.

La deuxième recommandation de la Commission d'enquête est que : « *« Le SMPNRPA doit se montrer, dans le respect du paysage montagnard, plus accueillant à l'égard des parcs éoliens et fermes photovoltaïque. Pour l'éolien, l'Ae évoquait des études identifiant un potentiel dans les parties nord-ouest du territoire. Pour l'agri photovoltaïque, la contrainte du maintien de la pratique agricole existante doit être précisée et assouplie. Ne serait-ce que du fait de l'évolution climatique elle-même qui peut générer la nécessité de ces adaptations. Pour le photovoltaïque flottant, le SMPNRPA doit permettre une expérimentation, peut-être moins exposée que le projet de Mondély.* »

Le Président souligne que le Bureau du SMPNR ne souhaite pas aller dans cette direction. Il remarque que le SMPNR doit donner un avis sur les projets des communes pour l'identification des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR). Il ne s'agit pas d'émettre systématiquement un avis négatif, mais d'étudier les projets au cas par cas. Par ailleurs, le Bureau syndical n'a ni la volonté, ni l'envie d'accueillir l'éolien ou le photovoltaïque flottant sur un territoire montagnard.

La troisième recommandation de la commission d'enquête est que « *Pour un meilleur respect du territoire et dans la cohérence avec les objectifs de l'ambition 3 « Un territoire responsable de ses ressources », le SMPNRPA doit encadrer les activités minières à l'instar de ce qu'il a fait pour les énergies renouvelables.* »

Le Président remarque que les recommandations sont liées à des sujets d'actualité conflictuels et stratégiques. Il explique que les permis de recherche miniers sont attribués par l'Etat. Il importe pour les projets relatifs aux mines de se doter d'outils d'analyse et d'accompagnement tels que la grille d'analyse développée par le Conseil départemental sur les énergies renouvelables. Le Bureau syndical du 3 février a considéré que la charte 2025-2040, dans sa formulation actuelle (V4) constitue le cadre adapté pour le traitement de ces questions dans le SMPNRPA.

La quatrième recommandation de la commission d'enquête est « *... de mettre en place des commissions territoriales regroupant chacune une quinzaine des communes où siègeraient, au moins deux représentants désignés par leurs*

conseils municipaux, de façon à accroître le nombre d'élus impliqués dans le fonctionnement du SMPNR PA. Ces commissions se réuniraient avant chaque session du conseil syndical pour examiner les questions qui y sont à l'ordre du jour, feraient le point sur les actions du parc sur leur territoire et désigneraient des délégués pour les représenter au Conseil syndical au lieu de l'être, comme actuellement, directement désignés par chacune des communes du parc. Ainsi, plus restreint en nombre, ce conseil syndical pourrait débattre plus en profondeur des questions qui lui sont soumises. Ce mode de fonctionnement a été notamment adopté par le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA) en Haute-Garonne à la satisfaction d'élus communaux connus de la commission. »

Le Président rappelle l'enquête téléphonique aux délégués communaux qui a eu lieu l'an passé. Celle-ci a conduit à une feuille de route présentée et adoptée lors du Comité syndical du 17 septembre 2024 à Gajan, et en cours de mise en œuvre.

Le principe de réunions territoriales dans les vallées du SMPNRPA, appuyées sur les délégués communaux au Bureau, a été acté. Un cycle de réunions aura lieu prochainement, en vue de la présentation de la charte aux communes et intercommunalités et de la séquence des délibérations. Le président souligne que les élus dont déjà très sollicités et qu'il est nécessaire d'en tenir compte.

Amélie Le STER, chargée de mission sur la révision de la Charte, présente les principales modifications apportées au projet de Charte depuis la version soumise à enquête publique :

- Reformulation et complétude sur certaines parties : ingénierie, émergence des opérateurs, comment lire le projet opérationnel ? ...
- Fiches mesures :
 - Simplification et réorganisation des sous-dispositions et ajustements sur l'ensemble des 29 fiches mesures, en réponse aux avis du préfet et de l'autorité environnementale.
 - Ajout d'une sous-disposition concernant les activités minières (mesure 3.2.2) à la suite de l'avis de la commission d'enquête.
 - Actualisation de données sur le volet énergétique à la demande de la commission d'enquête (mesure 2.1.2).
 - Prise en compte des remarques du Département transmises lors de l'enquête publique.
- Calendrier : Identification dans le rapport de Charte des sous-dispositions qui seront initiées dans les 5 premières années.
- Ajout et actualisation d'annexes...

Amélie LE STER détaille également les pièces complémentaires (Note d'évolution du projet de Charte depuis l'avis du préfet) et les annexes réglementaires :

- Budget prévisionnel 2026-2028
- Plan d'actions triennal 2026-2028
- Organigramme du personnel, 2025
- Projet d'évolution de l'équipe du SMPNR 2026-2028
- Calendrier des actions (tableau de programmation des sous-dispositions)
- Mémoire en réponse au procès-verbal de la commission d'enquête publique.

Matthieu CRUEGE, Directeur Général des Services, précise que le budget prévisionnel et le plan de financement 2026-2028 du SMPNR ont été établis en tenant compte des différents scénarios raisonnablement connus, sous réserve des capacités financières des collectivités et des projets européens.

Matthieu CRUEGE souligne que l'évolution du budget prévisionnel 2026-2028 par rapport au budget 2025 est due à la mise en œuvre de la nouvelle charte, avec l'extension de son périmètre et l'entrée de nouvelles communes dans le PNR. Il importe que l'extension ne se traduise pas par une diminution de l'accompagnement du PNR sur les communes actuelles, ce qui implique de donner au PNR les moyens de son programme d'actions.

Matthieu CRUEGE présente l'organigramme au 1er mars 2025 et souligne que le nombre d'ETP est équilibré entre les différents pôles, donc entre les différents domaines d'action du PNR. La maquette de l'organigramme 2026/2028 vise à renforcer les capacités de l'équipe et la constitution d'un pôle support, ce qui permettra de répondre à des besoins qui

sont aujourd'hui traités en annexes. La progression de l'organigramme du PNR sera réalisée en fonction des capacités financières présentes sur le territoire actuel et de l'adhésion de nouvelles communes.

Amélie LE STER rappelle que la validation de la version V4 de la Charte par le Comité syndical permettra de la transmettre à la présidente du Conseil régional, en vue de solliciter l'avis du ministre en charge de la transition écologique. Le délai pour recevoir l'avis du ministre est de 4 mois, soit fin juin 2025. En fonction de cet avis, d'éventuelles modifications au projet de Charte pourront être apportées en juillet, avant délibération finale sur le projet de Charte par le Comité syndical. A partir d'août 2025, les collectivités seront en mesure de délibérer pour adhérer volontairement à la Charte, avec un délai de 4 mois.

Amélie Le STER précise que la Région Occitanie pourra ainsi délibérer en décembre 2025, sous réserve que les communes ayant approuvé la charte représentent une majorité qualifiée des communes comprises dans le périmètre d'étude (R333-7 Code de l'Environnement).

Le président demande aux délégués s'ils ont des questions.

Christian LAMMENS, délégué de la commune de Biert, remarque que l'ajout d'une sous-disposition concernant les activités minières mérite des informations plus précises et souhaite que le sujet soit soumis à un débat plus large.

Le président remarque que le sujet est abordé dans la Charte, mais qu'il n'est pas encore d'actualité. Il explique que les porteurs de projet ont été reçus de manière diplomatique : la Charte ne peut pas dès demain dire oui à tel projet, non à tel autre. Les décisions dans ce domaine sont prises au niveau de l'Etat, mais le SMPNR sera consulté, chacun pourra s'exprimer. Beaucoup de communes sont concernées et le moment venu, un temps d'échange dédié sera nécessaire.

Amélie LE STER précise que la sous-disposition sur les activités minières intègre un document de cadrage selon la grille réalisée par le Département de l'Ariège pour l'étude au cas par cas des projets d'énergies renouvelables.

Matthieu CRUEGE explique que l'exploitation du sol et du sous-sol sont des sujets qui préoccupent les élus et l'équipe du SMPNR. Les mines, mais aussi les carrières, y compris les carrières de marbre, sont des éléments de patrimoine importants et par exemple la relance de la filière pierre naturelle soulève la question des micro-carrières. Il précise que les régies minières relèvent de l'Etat, et laissent une place limitée aux collectivités, toutefois le SMPNR a déjà pris position sur des dossiers d'exploitation dans le passé, par exemple à Bédeilhac-et-Aynat.

Christian LAMMENS remarque que l'Etat va normalement prendre en compte la position des citoyens. Il souligne que l'avis du SMPNR sur ces projets doit être construit avec les délégués et qu'un débat ouvert doit être organisé le moment venu.

La sous-préfète explique qu'en terme de procédure, le projet à Salau en est au stade d'un permis de recherche et non d'exploitation, il est instruit avec une grille qui permet d'apprécier tous les aspects. Elle souligne que l'étude des services de l'Etat ne prend pas seulement en compte l'aspect économique, mais aussi les aspects environnementaux, incontournables. Elle rappelle que la procédure est rigoureuse et longue : il peut s'écouler dix ans entre le moment où un permis de recherche est étudié et le moment où une exploitation pourrait être accordée. La sous-préfète souligne que la position du SMPNR est cohérente sur ces sujets.

La présidente du CD 09 explique que le 1^{er} principe appliqué par le Département est de recevoir tous les porteurs de projets, afin se retrouver autour d'une table et discuter. Le 2^{ème} principe est de pouvoir analyser les projets, sans parti-pris positif ou négatif. L'examen rationnel des dossiers est indispensable et les 45 critères de la grille d'analyse pour les projets permettent cette rationalité et la progression des projets dans le bon sens. La présidente rappelle que l'économie est importante.

Bruno WATRIN, délégué de la commune de Pailhès, remarque que d'un point de vue démocratique, l'attribution d'un permis de recherche semble être une approbation initiale du projet.

La présidente du CD 09 souligne que la démarche semble inversée. L'envie que la France redevienne souveraine sur l'approvisionnement en métaux est une démarche politique. Or dans ce cas ce sont les porteurs de projet, donc des acteurs privés, qui sollicitent les permis à l'Etat.

André PECHIN, délégué du SCOT Vallée de l'Ariège, demande si une commune pourra adhérer au Syndicat mixte après le délai réglementaire de 4 mois de délibération des collectivités.

Matthieu CRUEGE explique qu'il n'y a pas de demi-mesure : les collectivités ont un délai de 4 mois pour adhérer volontairement à la Charte du SMPNR et le décret de classement acte les délibérations des communes : les communes sont ainsi dans le périmètre du PNR ou n'y sont pas.

Luce RAMEIL, Directrice Générale Adjointe, explique que des communes ont adhéré après le classement du Parc : Montagne par exemple a intégré le Syndicat mixte en 2023, mais la commune ne fait pas partie du périmètre classé actuel.

Bruno WATRIN demande s'il est souhaitable de saisir le Conseil scientifique pour une étude sur l'ours.

Le président remarque que le sujet est éminemment électrique, conflictuel et anxiogène. Il considère que ce n'est ni la vocation, ni le rôle du SMPNR.

Conformément à l'examen et à la décision du Bureau réuni le 3 février, le président propose de répondre favorablement aux 2 réserves émises par la commission d'enquête.

Le président propose également au Comité syndical de décider de la validation de la V4 de la Charte et de l'autoriser à la transmettre à la présidente du Conseil régional, en vue de solliciter l'avis du ministre en charge de la transition écologique. Cette étape de la procédure précède l'étape de délibération des collectivités.

Le président propose d'en délibérer.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport et de l'avis de la commission d'enquête chargée de l'enquête publique sur la Charte 2025-2040 du PNR des Pyrénées Ariégeoises ;
- **DECIDE** de donner une suite favorable aux 2 réserves émises par la commission d'enquête afin de les mettre en œuvre ;
- **DECIDE** de donner suites aux recommandations 3 et 4 de la commission d'enquête et de donner une suite à la recommandation 2 dans le cadre de la rédaction actuelle de la charte 2025-2040 ;
- **APPROUVE** la version V4 de la Charte 2025-2040 ainsi que ses annexes (budget, plan d'actions, organigramme pluriannuels prévisionnels...) ;
- **AUTORISE** le président à transmettre la version V4 de la Charte 2025-2040 ainsi que ses annexes à la présidente de la Région Occitanie pour sollicitation de l'avis de la Ministre en Charge de la Transition Ecologique ;
- **AUTORISE** le président à signer toutes pièces et à effectuer toutes démarches en application de cette décision ;

Les documents sur la révision de la Charte sont disponibles à l'adresse : <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/revision-de-charte/>

PROGRAMME D'ACTIONS

Santé environnement : feuille de route (réf. Charte art. 4)

Référentes : Jocelyne FERT, Vice-présidente, et Isabelle CAMBUS, chargée de mission

Jocelyne FERT remarque que la santé environnementale est étroitement liée au projet de Charte 2025-2040 du SMPNR et qu'elle en est une thématique transversale. La fiche mesure 1.3.2 : « S'ériger en territoire générateur de bonne santé » lui est entièrement dédiée.

Jocelyne FERT explique que le SMPNR travaille sur ce sujet depuis 2018, avec la réponse à l'appel à projet de l'ARS Occitanie. Cela s'est traduit par le programme « mon parc naturel, ma santé ». Aujourd'hui le concept « one health » (une santé), est un thème important intégré par tous les Contrats Locaux de Santé. Le SMPNR a signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CEPOM) avec l'ARS Occitanie, pour 3 ans.

Isabelle CAMBUS, chargée de mission santé environnement, explique qu'une définition synthétique de la santé environnementale est qu'il n'y a qu'une seule santé, et qu'elle est planétaire. Il s'agit de considérer la santé comme un état de bien être global, un équilibre (physique, mental, social, environnemental), et pas simplement comme une absence de maladie.

Isabelle CAMBUS présente plusieurs concepts dont la « salutogenèse », inverse de la pathogenèse : d'où vient la santé et comment peut-on la renforcer. Elle explique que l'environnement représente 67 % des déterminants de santé et fait partie des facteurs sur lesquels l'action humaine peut jouer, alors que les soins ne représentent que 11 % des déterminants de santé. Elle explique la notion de « systémique » par des exemples concrets ainsi que la notion de boucle vertueuse : quand on agit sur un critère, cela produit des avantages ou bénéfices sur d'autres éléments, ce sont les co-bénéfices.

Isabelle CAMBUS explique que la feuille de route santé environnement est issue de deux documents cadre : la Charte du SMPNR et le contrat d'objectifs et de moyens signé avec l'ARS Occitanie. Des rencontres avec les acteurs de la santé, des échanges avec des agents du PNR et au sein de la commission santé ont permis de définir les thématiques prioritaires :

Thèmes	Actions	Priorité
ALIMENTATION	Microbiote humain.	1
	Production alimentaire.	2
	Valorisation de la viande de venaison.	2
BIODIVERSITE	Lutte contre les espèces néfastes, vectrices de maladies, et/ou envahissantes (tiques, moustiques, chenilles processionnaires, frelon asiatique, ambroisie...)	1
DESERTS MEDICAUX / ATTRACTIVITE	Rencontre et interconnaissance des acteurs et chefs de file.	1
	Initier une thèse d'ethnomédecine (spécificités locales notamment la défiance vaccinale).	2
GESTION DES ESPACES	Espaces verts : relancer et compléter les plans de désherbage dans les communes en ayant bénéficié.	1
	Espaces naturels : question du parasitisme en estive, initier une expérimentation.	2

HABITAT / BATIMENTS	Initier un travail sur l'isolation des bâtiments et le réemploi des matériaux.	1
	Accompagner les collectivités sur la question de la qualité de l'air intérieur (prêt de capteurs de CO2).	1
	Travailler sur l'habitat indigne et la précarité énergétique.	2
	Qualité de l'air extérieur : lutter contre les émissions de particules fines	2
RECONNEXION A LA NATURE	Santé mentale, santé des soignants : participer au projet Poctefa transfrontalier avec la Navarre.	1
	Travailler avec les écoles, partenariats enfance et jeunesse.	2
URBANISME FAVORABLE A LA SANTE	Qualité de l'air extérieur.	1
	Urbanisme de proximité, le piéton, les périmètres accessibles à pied.	2
	Les trames (verte, bleue, blanche, noire, brune).	2

Isabelle CAMBUS souligne que la lutte contre les néfastes est un attendu important de l'ARS Occitanie, en particulier en termes de formation.

Elle explique qu'une newsletter est envoyée à peu près tous les deux mois et invite les délégués à y répondre, pour toute suggestion ou pour participer à la commission santé environnement.

Le président remercie Jocelyne FERT et Isabelle CAMBUS et demande aux délégués s'ils ont des questions.

André PECHIN demande si le travail de recherche sur le microbiote relève du domaine de compétences du SMPNR.

Isabelle CAMBUS explique que l'action du SMPNR est en lien avec l'alimentation : il ne s'agit pas d'initier des recherches, mais de porter à connaissance du public, par l'organisation de conférences, de collaboration aux sciences participatives...

Le président propose de délibérer sur la feuille de route santé environnement du SMPNR

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la feuille de route « Santé environnement du SMPNR », inscrite dans les objectifs de la future charte 2025-2040 du SMPNR ;
- **DECIDE** de la mettre en œuvre, avec application immédiate

Appel à Manifestation d'Intérêt auprès des communes pour des plans communaux de débroussaillage en prévention du risque incendie

Référentes : Marie-Pierre EYCHENNE, membre du Bureau déléguée, et Camille FLEURY, chargée de mission

Marie-Pierre EYCHENNE, déléguée à la Forêt et à la filière Bois et trésorière des COmmunes FOrestières d'Ariège (COFOR) explique que la forêt recouvre aujourd'hui plus de 50% de la surface du PNR et le développement forestier à proximité des villages est essentiellement constitué de broussailles et de jeunes arbres. Dans un contexte de changement climatique, le risque incendie est un enjeu dont il faut se préoccuper dès à présent. Par leur devoir de s'assurer de la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) sur le territoire communal, les maires sont des acteurs de premier plan dans la gestion de ces espaces embroussaillés et des risques induits.

Pour aider les communes dans l'application de cette réglementation et dans l'appréhension du risque incendie de manière générale, l'Union régionale des collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée (URCOFOR) a développé un outil : le plan communal de débroussaillage. Cet outil n'a pour l'instant jamais été mis en œuvre en Ariège. Il permettrait d'aider les communes à comprendre comment mettre concrètement en œuvre les obligations légales de débroussaillage prévues au niveau départemental en identifiant les zones à débroussailler, en les priorisant et en programmant sur plusieurs années la réalisation de chantiers groupés de débroussaillage (aux frais des propriétaires).

Marie-Pierre EYCHENNE explique que dans le cadre du projet transfrontalier POCTEFA « Desbosiguem ! » (« débroussaillons ») dans le cadre du Parc Pyrénéen des Trois Nations (PP3N), le SMPNR et l'URCOFOR se sont associés pour expérimenter cet outil dans le PNR. D'ici à mars 2027, deux plans communaux de débroussaillage et un chantier groupé de débroussaillage pourront être financés dans le cadre du projet « Desbosiguem ! ».

Camille FLEURY, chargée de mission espace rural explique que l'appel à manifestation d'intérêt vise à appuyer deux communes pilotes pour réaliser ces plans communaux de débroussaillage et, en application de ceux-ci, un chantier groupé de débroussaillage.

Camille FLEURY souligne que par suite du travail important réalisé dans le cadre du Plan de Paysage, un des plans communaux de débroussaillage sera situé dans le Haut Vicdessos, l'autre reste à définir.

Elle explique que les partenaires andorrans et catalans du SMPNR travailleront en parallèle à réaliser des modèles cartographiques de propagation des feux en espace naturel.

Camille FLEURY précise que les premières étapes des plans communaux de débroussaillage vont consister à cartographier les « zones à enjeu incendie » afin d'obtenir une vision parcellaire, puis à prioriser et planifier les interventions. Les moyens techniques de réalisation seront ensuite étudiés en fonction de la nature des terrains, de la présence de points d'eau... sans oublier la gestion durable de ces espaces.

Camille FLEURY invite les membres de l'Assemblée à participer au webinaire d'information technique organisé par les COFOR avec l'ONF, le vendredi 7 mars à 14H30. Elle invite les délégués à la contacter pour plus d'informations au 06 75 35 06 85 ou sur c.fleury@parc-pyrenees-ariegeoises.fr.

Christian LAMMENS remarque qu'il est très important pour les élus de respecter la procédure des obligations légales de débroussaillage, surtout que l'Ariège est classée dans l'Arc Méditerranéen.

Céline MALGAT, maire de Montagne, demande s'il est possible d'organiser les webinaires en fin de journée.

Camille FLEURY prend note de la demande et précise qu'il ne sera pas possible de décaler en soirée le webinaire du 7 mars sur les plans communaux de débroussaillage, cependant le webinaire sera enregistré et diffusé ultérieurement.

Energie : avis sur les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR) proposées par les communes du PNR (réf. Charte art. 8.5)

Référentes : Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT, Vice-présidente et Luce RAMEIL, Directrice Générale Adjointe

Luce RAMEIL, Directrice Générale Adjointe, excuse Sylviane LAVEDRINE GOGUILLOT, vice-présidente du SMPNR déléguée à l'énergie et au climat, retenue. Elle rappelle que la loi du 10 mars 2023 d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) porte diverses mesures de simplification administrative visant à faciliter le développement des ENR, et institue les zones d'accélération pour l'installation d'EnR (ZAE nR). Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, le biogaz, la géothermie, le bois-énergie, etc. Après une première vague initiée par courrier du préfet aux communes le 24 juillet 2023, qui recommandait de « *rechercher prioritairement les zones déjà artificialisées (toitures, friches, anciennes décharges, parking, ...)* qui pourraient faire l'objet de projets photovoltaïques ou de réseaux de chaleur, filière qui présentent les

potentiels les plus importants dans notre département », une nouvelle vague de ZAEnR a été sollicitée par le préfet par courrier du 28 octobre 2024.

Dans ce cadre, « *lorsque les communes sont intégrées en totalité ou partiellement dans le périmètre de classement d'un Parc naturel régional, l'identification des zones d'accélération est réalisée **en concertation** avec le Syndicat mixte gestionnaire du parc pour ce qui concerne les zones situées en son sein* ».

Réuni le 15 février 2024 à La Bastide de Sérou, le Comité syndical a examiné et statué sur les candidatures de la « première vague ».

Luce RAMEIL explique que des communes du PNRPA ont présenté des ZAEnR dans le cadre de la « deuxième vague », qui sont présentées en séance :

- 8 communes en Ariège ont fait remonter 59 ZAEnR,
- 5 communes du PNRPA : Clermont, Moulis, Rimont, Saurat et Saint-Paul-de-Jarrat, ont fait remonter 18 ZAEnR :
 - Eolien : 1 ZAEnR ;
 - Méthanisation : 2 ZAEnR ;
 - Hydroélectricité : 2 ZAEnR ;
 - Solaire Photovoltaïque : 11 ZAEnR dont 10 en toiture et 1 au sol ;
 - Solaire thermique : 1 ZAEnR.

Luce RAMEIL remarque que les propositions de ZAEnR en solaire thermique et solaire photovoltaïque en toiture... apparaissent cohérentes avec la Charte 2025-2040 du PNRPA.

La proposition en éolien apparaît non cohérente, et les propositions en hydroélectricité et photovoltaïque au sol nécessitent une prise de connaissance et un examen plus approfondi.

Luce RAMEIL précise que la délibération du Comité syndical sera communiquée au préfet de l'Ariège et aux services de l'Etat, qui transmettront au Comité Régional de l'Energie (CRE). Elle souligne que Sylviane LAVEDRINE GOGUILLOT, siège au CRE pour le réseau Interparcs Occitanie, afin de faire entendre la voix des PNR.

Le président demande aux délégués s'ils ont des questions et dans la négative, propose de passer au vote.

Après en avoir débattu, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **EXPRIME un avis favorable sur les ZAEnR qui respectent la Charte 2025-2040 du PNRPA ;**
- **DECIDE, dans le cadre de la concertation, de rencontrer les communes qui ont proposé des ZAEnR qui ne respecteraient pas la Charte du PNRPA 2025-2040.**

Le Président remercie Luce RAMEIL et souhaite la bienvenue à Jérémy LEMAIRE, chargé de communication du SMPNR depuis le 6 janvier 2025. Il salue également Audrey DENIS, comptable du SMPNR, dont c'est le premier Comité syndical.

CALENDRIER DES PROCHAINES ASSEMBLEES

Le président annonce que le prochain comité syndical aura lieu le jeudi 15 mai 2025 et demande aux délégués s'ils ont d'autre points à aborder. Dans la négative, le président clôt la séance

Le Président

Kamel CHIBLI